

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Assia Beldjoudi

<https://www.cadre21.org/membres/fd602a6a244f2a3f24716d6f>

Date d'obtention : 2024-02-21 02:48:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

c'est une méthode qui nous aide à mieux organiser et gérer des situations de sextage autrement dit une méthode structurée

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

j'ai pu connaître ce que je dois faire, ne pas voir les images, rencontrer individuellement les personnes impliquées ainsi que remplir des fiches structurées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

de confisquer les portables sans voir c'est à dire garder l'intimité de la personne.

être attentive pour savoir l'acte malveillant de celui qui nécessite juste une intervention pour expliquer l'interdiction.